

Groupe CCIMP

**Comptes consolidés pour l'exercice clos
le 31 décembre 2010**

Bilan consolidé au 31 décembre 2010

ACTIF		31 décembre 2010			31 décembre 2009
	Note	Montants Bruts	Amortissements & Provisions	Montants nets	Montants nets
<i>En milliers d'euros</i>					
Actif immobilisé		520 122	333 499	186 623	196 297
Ecarts d'acquisition	3.1	771	771	-	-
Immobilisations incorporelles	3.2	14 251	8 869	5 382	5 632
Immobilisations corporelles	3.3	111 981	58 501	53 480	54 943
Immobilisations mises en concession	3.4	386 092	265 286	120 806	128 049
Immobilisations financières	3.5	7 027	72	6 955	7 673
Stocks et en cours	3.6	1 187	340	847	984
Matières premières		1 187	340	847	984
Créances d'exploitation		40 543	2 763	37 780	38 292
Avances et acomptes versés		26	0	26	270
Créances clients	3.7	40 517	2 763	37 754	38 022
Autres créances et cptes de régularisation	3.8	25 754	10 531	15 223	15 518
Autres créances		14 810	596	14 214	14 315
Charges constatées d'avance		1 009	0	1 009	1 203
Impôts différés actif	3.12	9 935	9 935	0	-
Trésorerie		119 849	-	119 849	97 536
Valeurs mobilières de placement		89 380	0	89 380	92 670
Disponibilités		30 469	0	30 469	4 866
TOTAL ACTIF		707 455	347 133	360 322	348 627

Bilan consolidé au 31 décembre 2010

PASSIF		31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>En milliers d'euros</i>	Note		
Capitaux propres	3.9	43 413	33 312
Apports		44 264	44 264
Réserves consolidées		(30 846)	(49 117)
Résultat Net - Part du Groupe		7 583	12 357
Subventions d'investissement		22 412	25 808
Autres fonds propres		148 916	144 897
Avances conditionnées		-	-
Droits du concédant	3.10	148 916	144 897
Intérêts minoritaires		4 476	2 039
Provisions et impôts différés		24 262	20 373
Provisions pour risques et charges	3.11	23 489	19 564
Impôts différés	3.12	773	809
Dettes financières	3.13	67 193	74 565
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		61 979	70 238
Dettes en crédit bail		535	777
Emprunts et dettes financières diverses		4 679	3 550
Dettes d'exploitation		72 062	73 441
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		163	1 405
Dettes fournisseurs	3.14	19 556	22 121
Dettes fiscales et sociales	3.15	23 476	24 412
Dettes sur immobilisations	3.14	3 521	2 841
Autres dettes	3.15	5 611	3 958
Produits constatés d'avance	3.15	19 735	18 704
TOTAL PASSIF		360 322	348 627

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2010

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
TATP nette	4.1	50 943	53 895
Chiffre d'affaires	4.2	144 851	134 023
Production stockée		-	-
Production immobilisée		280	378
Autres produits	4.3	9 109	695
Subventions	4.3	3 004	13 174
Reprises sur provisions et transferts de charges	4.4	5 238	2 863
Produits d'exploitation		162 482	151 133
Charges d'exploitation		190 334	182 387
Achats stockés		1 254	1 241
Variations de stocks		73	69
Autres achats et charges externes		71 425	68 307
Charges de personnel		76 932	76 077
Impôts et taxes		9 755	9 826
Dotations aux amortissements	4.4	16 690	17 171
Dotations aux provisions	4.4	3 719	4 903
Autres charges	4.3	10 486	4 793
Résultat d'exploitation		23 091	22 641
Résultat financier	4.5	(14 493)	(15 472)
Résultat courant des entreprises intégrées		8 598	7 169
Résultat exceptionnel	4.6	1 386	5 498
Impôts sur les bénéfices		(8)	-
Impôts différés		37	37
Résultat net de s entreprises intégrées		10 013	12 704
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 013	12 704
Intérêts minoritaires		(2 430)	(346)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		7 583	12 358

Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat net	7 583
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :	
- Variation des amortissements et provisions d'exploitation	30 502
- Résultat et subventions d'investissement des sociétés mises en équivalence	(800)
- Quote part des subventions d'investissement reprise en résultat	(2 432)
- Part des intérêt minoritaires	2 437
- Variation des impôts différés	(36)
- Plus ou moins-values de cession	(2 969)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 211
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(971)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	34 525
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles hors concession	572
Acquisition d'immobilisations mises en concession	(16 418)
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 550
Remboursements de prêts et variation des autres immobilisations financières	516
Subventions d'investissement encaissées	4 949
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(4 831)
Remboursements d'emprunts, de crédit-bail et de dettes financières	(7 385)
Emissions d'emprunts et de dettes financières	0
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(7 385)
Variation de trésorerie	22 309
Trésorerie à l'ouverture	97 536
Trésorerie à la clôture	119 850

Les acquisitions d'immobilisations financées par la conclusion d'un contrat de crédit-bail, et ne générant pas de flux de trésorerie dans le tableau ci-dessus, se sont élevées à 169 milliers d'euros.

La valeur boursière des titres de placement cotés fait apparaître une plus-value latente d'environ 605 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Table des matières

1 Cadre juridique et financier – Faits significatifs de l’exercice	8
1.1 Cadre réglementaire	8
1.2 Historique et activités du groupe	8
1.3 Faits significatifs de l’exercice	9
2 Principes comptables et d’élaboration des comptes consolidés	11
2.1 Méthodes comptables.....	11
2.2 Méthodes et périmètre de consolidation	11
2.3 Ecarts d’acquisition.....	13
2.4 Immobilisations incorporelles	13
2.5 Immobilisations corporelles	14
2.6 Immobilisations financières	14
2.7 Stocks	14
2.8 Créances	14
2.9 Taxe d’aéroport.....	15
2.10 Valeurs Mobilières de Placement	15
2.11 Provisions pour risques et charges	15
2.12 Engagements sociaux.....	15
2.13 Impôts différés	17
2.14 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel.....	17
2.15 Subventions d’investissement	17
2.16 Produits constatés d’avance	17
2.17 Règles comptables appliquées en matière de dépréciation des biens de la concession de l’Aéroport de Marseille Provence	17
3 Notes sur le bilan	19
3.1 Analyse des écarts d’acquisition	19
3.2 Immobilisations incorporelles	19
3.3 Immobilisations corporelles	20
3.4 Immobilisations mises en concession	21
3.5 Immobilisations financières	22
3.6 Stocks	23
3.7 Créances clients	23
3.8 Autres créances et comptes de régularisation	24
3.9 Capitaux propres (Part du Groupe).....	25
3.10 Autres fonds propres	26
3.11 Provisions pour risques et charges	26
3.12 Impôts différés	26
3.13 Analyse des dettes financières	27
3.14 Dettes fournisseurs	28
3.15 Autres dettes.....	28
4 Notes sur le compte de résultat	29
4.1 Analyse de la TATP.....	29
4.2 Analyse du chiffre d’affaires	29
4.3 Analyse des Subventions, Autres Produits et Autres Charges	30
4.4 Analyse des dotations nettes aux provisions.....	30

4.5	Analyse du résultat financier.....	31
4.6	Analyse du résultat exceptionnel.....	31
5	Autres informations	32
5.1	Effectif du Groupe.....	32
5.2	Engagements hors bilan.....	32
5.3	Rémunération des dirigeants.....	33
5.4	Honoraires des Commissaires aux Comptes.....	33
5.5	Evènements postérieurs à la clôture.....	33

1 Cadre juridique et financier – Faits significatifs de l'exercice

1.1 Cadre réglementaire

La loi du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière impose aux établissements publics de l'Etat de publier des comptes consolidés complets à compter de l'exercice 2006.

Dans ce cadre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (ci-après « CCIMP ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2010, qui seront « publiés » c'est à dire soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 27 mai 2011.

1.2 Historique et activités du groupe

Le Groupe Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (ci-après désigné « Groupe CCIMP ») est constituée principalement par l'établissement consulaire CCIMP (qui est une des plus anciennes compagnies consulaires de France), ainsi qu'un certain nombre de filiales, participations et « entités liées » mais sans existence de liens capitalistiques intervenant principalement dans le cadre des métiers de la CCI.

Les activités de la CCIMP se déclinent de la façon suivante :

- Les Services Centraux
 - Pôles opérationnels
 - Accueil et Services aux clients
 - Emploi Formation Insertion
 - TPE et Commerce
 - PME et Zones d'Activités
 - Grandes Entreprises
 - Innovation et Industrie
 - Ressources Economiques
 - Stratégie du Territoire
 - Innovation et Industrie
 - Affaires Internationales
 - Tourisme et Mer
 - Développement des Partenariats
 - Animation territoriale
 - Les Pôles ressources
 - Administration, Finances
 - Informatique et Télécom
 - Communication et Action culturelle
 - Marketing
 - Ressources Humaines
 - Affaires Institutionnelles et Cabinet du Président
 - Audit Interne
- L'Aéroport Marseille Provence.
- L'Aérodrome d'Aix-en-Provence

1.3 Faits significatifs de l'exercice

Les principaux éléments significatifs ayant eu une incidence sur les comptes de l'exercice 2010 sont les suivants :

- Pour l'ensemble du Groupe CCIMP :

L'intégration des comptes de l'Association Groupe Euromed Management à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette Association a pour objet la gestion d'un établissement dispensant un enseignement supérieur au management des entreprises et des organisations ainsi qu'à l'avenir de toute autre école susceptible d'être reprise ou créée par l'Association. Cette activité d'enseignement était dispensée par la CCIMP jusqu'au 31 Décembre 2009.

- Pour l'Association Groupe Euromed Management :

L'Association a fait le choix d'un exercice comptable correspondant à l'année académique et non à l'année civile. Son premier exercice a donc été clôturé le 30 juin 2010.

Pour répondre aux exigences de la CCIMP en matière de consolidation des comptes annuels 2010 l'Association a réalisé un arrêté intermédiaire afin d'être intégrée dans les comptes du Groupe CCIMP sur la base de comptes sociaux 12 mois au 31 décembre 2010. Cette intégration prend en compte le retraitement des produits de scolarité afin de garantir la permanence des méthodes comptables, à savoir la méthode 40/60.

En septembre 2010, l'Association a intégré dans son périmètre l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulon et l'Ecole Internationale de Design de Toulon.

Enfin, il faut souligner la prise en compte d'une dotation aux provisions pour risques de 2.403 K€ concernant un risque fiscal lié à la non application de la TVA sur les facturations de mises à disposition du personnel de la CCIMP.

- Pour la CCIMP :

→ L'ensemble des Services :

L'évolution du dossier CRP dont l'incidence se traduit par la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 2.027,3 K€ Cette somme correspond à un chèque reçu le 31.12.2010 d'un montant de 1.288,1 K€ et à l'annulation de la retenue de garantie de 5% appliquée sur le versement effectuée en 2008 pour un montant de 739,2 K€

La répartition de ce produit s'établit comme suit :

- 1.521,6 K€ pour les Services Centraux
- 505,7 K€ pour l'Aéroport Marseille Provence

Ce dossier ne peut cependant pas être considéré comme clos et justifie la provision pour risque constituée en 2008 (500 K€).

→ L'Aéroport Marseille-Provence :

Les principaux éléments significatifs ayant eu une incidence sur les comptes de l'exercice 2010 sont les suivants :

- L'évolution du trafic passagers :
 - Passagers nationaux..... - 1,1 %
 - Passagers Union Européenne..... + 4,0 %
 - Passagers Internationaux..... + 7,3 %

Soit 7 337 897 passagers locaux, dont 5 617 514 passagers dans mp1 et 1 720 383 passagers dans mp².

- Changement de convention collective du personnel de l'Aéroport Marseille Provence : la convention collective du personnel au sol des entreprises du transport aérien et son accord local ont pris effet à compter de 1^{er} janvier 2010. Cette modification de convention collective n'a pas entraîné de changement hormis le calcul des droits acquis d'indemnités de départ à la retraite pour lesquels un complément de provision pour charge d'indemnité de départ à la retraite de 715 K€ avait été constaté au 31 décembre 2009.

Il n'est survenu aucun évènement postérieur à la date de clôture qui nécessite un ajustement des comptes annuels au 31 décembre 2010 ou une mention complémentaire en annexe.

→ Services hors Aéroport :

- La diminution de la CAF et du résultat net comptable provient essentiellement de l'activité d'enseignement Euromed Management confiée à l'Association Groupe Euromed Management à compter du 1^{er} Janvier 2010. Cette nouvelle Association intègre le périmètre de consolidation de la CCIMP.

- La cession d'un bien immobilier (Salon Clémenceau) pour un montant de 950 K€ et de locaux situés au centre de vie de l'Anjoly pour un montant de 436,1 K€, l'impact net s'élevant respectivement à 212,9 K€ et 284,5 K€

- Il convient de préciser une position prudente sur certains dossiers litigieux et dans le cadre de la future mutualisation régionale (dotations aux provisions nettes s'élevant à 1.186,3 K€).

Il n'est survenu aucun évènement postérieur à la date de clôture qui nécessite un ajustement des comptes annuels au 31 décembre 2010 ou une mention complémentaire en annexe.

2 Principes comptables et d'élaboration des comptes consolidés

2.1 Méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe CCIMP ont été établis conformément aux dispositions du règlement CRC 99-02.

Les règles et méthodes comptables ci-après restent inchangées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception du point suivant :

- Les biens de la Concession de l'Aéroport Marseille Provence financés par la Taxe d'Aéroport concernant les missions de sûreté et de sécurité : l'arrêté du 30 décembre 2009 relatif aux modalités de déclaration des exploitants d'aérodromes pour l'établissement du tarif passager de la Taxe d'Aéroport précise dans l'annexe 1-D-3 le remboursement de la valeur nette comptable des immobilisations : « Le bilan annuel des missions de sécurité et de sûreté établi sur la base des déclarations des exploitants ne tient pas compte du montant total des investissements réalisés mais de la seule dotation aux amortissements de l'année, complétée de la rémunération financière du montant non amorti des immobilisations. Dans ces conditions, il appartient à l'autorité concédante d'organiser le remboursement à l'exploitant sortant de la valeur nette comptable (VNC) des investissements de sécurité et de sûreté à fin de concession ».

Cet arrêté exclut la pratique de l'amortissement de caducité sur les biens de sécurité de sûreté du fait d'une VNC en fin de concession contrairement aux autres biens mis en concession qui font l'objet d'une remise gratuite au concédant en fin de concession.

Conformément à l'article 314-1 du PCG, il y a lieu de pratiquer un changement de méthode comptable et inscrire dans les comptes individuels dès l'ouverture de l'exercice 2010 au crédit du compte « report à nouveau » par contrepartie du débit du compte « amortissements de caducité », les amortissements de caducité cumulés constatés précédemment sur les biens de sécurité et de sûreté qui s'élèvent à la somme 6 502 251,57 euros.

A noter un changement de présentation comptable concernant le Compte Epargne Temps : Les jours valorisés sur le CET sont comptabilisés en charges de personnel et non plus en dotations aux provisions pour charges. L'impact de ce changement de méthode est de 453 K€ sur la CAF et de 339 K€ sur le résultat net comptable.

2.2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale toutes les sociétés et entités contrôlées, directement ou indirectement, par la CCIMP.

La clôture des comptes de toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation s'effectue le 31 décembre à l'exception de l'IAD au 31 mars. L'Association Groupe Euromed Management dont l'exercice comptable correspond à une année académique a effectué un arrêté de ses comptes sociaux 12 mois au 31.12.2010.

Les états financiers au 31 décembre 2010 des sociétés ADL et AERIA n'étant pas disponibles, la mise en équivalence des titres s'est faite sur la base des comptes au 31 décembre 2009.

Tous les comptes et transactions entre les sociétés et entités du groupe sont éliminés.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat des opérations internes au groupe est éliminé.

- **Méthodes de consolidation retenues pour les entités avec lesquelles il existe un lien en capital**

Le contrôle exclusif peut résulter d'un contrôle de droit, d'un contrôle contractuel, ou d'un contrôle de fait. Il est présumé lorsque le pourcentage des droits de vote détenus est supérieur à 40 %. Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle conjoint suppose le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, et un accord contractuel. Ces comptes consolidés n'incluent aucune société contrôlée conjointement.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en avoir le contrôle. Elle est présumée lorsque l'entité consolidante dispose directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise. Les comptes des entreprises sur lesquelles l'entité consolidante exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence.

L'influence notable est également caractérisée, dans le cas où la CCIMP détient une fraction inférieure à 20% des droits de vote, soit par les fonctions de direction dans l'entreprise détenue exercées par du personnel de la CCIMP (le cas des deux sociétés aéroportuaires ADL et AERIA) ou par la représentation de la CCIMP dans les organes de direction ou de surveillance de l'entreprise détenue (le cas de la SAFIM).

- **Méthodes de consolidation retenues pour les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien en capital**

Ces entités dénommées « entités ad hoc » ou « entités liées » sont comprises dans le périmètre de consolidation de la CCIMP dès lors qu'elles remplissent les caractéristiques suivantes :

- l'entité constitue une structure juridique distincte
- elle a été créée spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires
- il s'agit d'une structure intervenant pour le compte de la CCIMP.

L'existence du contrôle sur l'entité liée est déterminée lorsque deux des trois critères suivants sont remplis :

- la CCIMP dispose en réalité des pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur l'entité ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés de manière habituelle et si l'entité bénéficie d'une autonomie de fonctionnement,
- la CCIMP a, de fait, la capacité de bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité, et notamment de ses résultats,
- la CCIMP supporte la majorité des risques relatifs à l'entité, notamment lorsqu'il existe une convention signée entre les parties mettant les risques à la charge de la CCIMP.

Lorsque deux des trois critères conduisant à la consolidation d'une entité liée sont réunis, l'entité est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Aucune quote-part de capital de l'entité n'étant détenue, les capitaux propres de l'entité constituent en totalité des intérêts minoritaires, qui sont isolés sur une ligne spécifique du bilan consolidé.

Les entités ne remplissant pas ces critères mais pour lesquelles il existe des engagements significatifs sont détaillées en § 5.2 « Engagements liés aux subventions et mises à dispositions envers d'autres entités ».

• **Périmètre de consolidation**

Sur la base des méthodes indiquées ci-dessus le tableau suivant présente le périmètre de consolidation du Groupe CCIMP :

Périmètre de Consolidation	% intérêt	% contrôle	Méthode
Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille - Provence	Entité consolidante		
Association MPT	0,00%	0,00%	Intégration Globale
ESCM S.A.	98,77%	98,77%	Intégration Globale
GRAND-PRE S.C.I.	99,99%	100%	Intégration Globale
WTC S.A.	98,95%	98,95%	Intégration Globale
Association Provence Promotion	0,00%	0,00%	Intégration Globale
Association PATI	0,00%	0,00%	Intégration Globale
Association Cluster PACA Logistique	0,00%	0,00%	Intégration Globale
Association Club de la Croisière	0,00%	0,00%	Intégration Globale
Association Cité des Entrepreneurs	0,00%	0,00%	Intégration Globale
Association Groupe Euromed Managt	0,00%	0,00%	Intégration Globale
I.A.D S.C.R.	23,32%	23,32%	Mise en équivalence
SAFIM S.A.	15,01%	15,01%	Mise en équivalence
SEGAP S.A.	49,98%	49,98%	Mise en équivalence
ADL	17,35%	0,00%	Mise en équivalence
AERIA	17,78%	0,00%	Mise en équivalence

2.3 Ecarts d'acquisition

En cas d'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition.

Des écarts d'acquisition ont été identifiés pour les filiales et participations consolidées en intégration globale ou par mise en équivalence en remontant à l'origine de leur entrée dans le périmètre de consolidation.

Ces écarts d'acquisition sont totalement amortis, compte tenu de la durée d'amortissement retenue fixée à 10 ans et de l'absence d'opérations de croissance externe récentes.

2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement les logiciels et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 10 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de droits incorporels, telles que des marques enregistrées pour une valeur égale à la somme des dépenses externes et des frais accessoires engagés pour déposer les droits et octroyer une protection juridique. La durée d'amortissement de ces immobilisations est comprise entre 3 et 5 ans.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06 relatifs aux amortissements, dépréciations et évaluations des actifs.

- **Biens immobiliers**

Le principe retenu est celui du coût historique. Quatre immeubles (cf. note 3.3) font exception à cette règle, car pour les constructions remontant à la fin du 19^{ème} siècle, le coût historique n'était pas représentatif d'une valeur actuelle. Pour ces biens, il a été retenu dans le bilan consolidé, un coût de construction nue au m² de 762 €

Les durées d'utilisation sont comprises entre 10 et 80 ans en fonction des composants.

- **Biens mobiliers**

Leur valorisation est réalisée au coût historique. Les biens mobiliers sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 3 à 10 ans.

L'amortissement linéaire est pratiqué pour l'ensemble des biens.

Le patrimoine culturel (tableaux, affiches, maquettes, ouvrages anciens etc..) ne fait pas l'objet d'un amortissement car les différents biens qui le composent ne se déprécient pas avec le temps.

- **Biens financés en crédit bail**

Les actifs significatifs financés par crédit-bail sont traités comme s'ils avaient été acquis à crédit et capitalisés sur la base de la valeur actuelle des loyers à venir. Ils sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

2.6 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Ils sont évalués à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire pour leur prix de revient, corrigé en cas de dépréciation par une provision calculée en fonction de leur valeur d'usage (ou selon la quote-part de situation nette).

2.7 Stocks

Les stocks de matières premières sont relatifs aux pièces détachées et de maintenance concernant la concession aéroportuaire et sont évalués selon la méthode du Prix Moyen Pondéré.

2.8 Créances

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation de la créance est inférieure à la valeur comptable.

2.9 Taxe d'aéroport

La taxe d'aéroport définie à l'art. 1609 quater viciés est affectée au financement des services de sécurité – incendie - sauvetage de lutte contre le péril aviaire, de sûreté et des mesures effectuées dans le cadre des contrôles environnementaux. La réalisation de ces missions génère un résultat défini conformément aux règles édictées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). L'impact de ce résultat est neutralisé dans les comptes de l'aéroport par la constatation d'un produit à recevoir ou d'une charge à payer.

2.10 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur prix de marché si celui-ci est inférieur (cours de bourse à la date de clôture dans le cas des titres cotés) ; les moins-values potentielles font l'objet de provisions appropriées.

2.11 Provisions pour risques et charges

En application du principe de prudence, une provision pour risques et charges est constatée dès lors qu'il existe un risque significatif, identifiable et dont les conséquences financières sont précisément mesurables.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au Règlement n°2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet (litiges principalement...) mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

2.12 Engagements sociaux

a/ - Evaluation des provisions pour retraites concernant tous les établissements de la CCIMP :

Deux régimes de retraites existent à la C.C.I.M.P. :

- le régime normal comparable à celui des entreprises qui comprend des cotisations Sécurité Sociale - Caisses cadres et non cadres et le versement d'une indemnité de départ à la retraite.
- le régime spécifique "décret 59" dont bénéficient les agents de la Chambre ou leurs ayants droits, titularisés avant le 1er juillet 1959.

Depuis 2003, les provisions pour retraites ont été évaluées individu par individu.

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes :

- pour l'indemnité de départ à la retraite et l'allocation de fin de carrière, il a été tenu compte d'une revalorisation de 4 % et d'une actualisation de 5 %.
- pour le régime « décret 59 » d'une revalorisation de 2 % et d'une actualisation de 5%.
 - l'âge de départ à la retraite a été fixé à 65 ans.
 - un taux de turn over moyen de 4,2 % a été retenu pour l'ensemble du personnel.
 - la probabilité d'être en vie au moment de la retraite a été prise en compte sur la base de tables de mortalité récentes.

Compte tenu de ces critères d'évaluation, au 31.12.2010 ces provisions s'élèvent à 6.196 K€

b/ - Prime 20 ans de service concernant le personnel de l'Aéroport Marseille Provence

La méthode d'évaluation est celle appliquée pour l'indemnité de départ à la retraite ou allocation de fin de carrière.

Cette provision est évaluée en tenant compte des nouvelles règles applicables dans la Convention Collective du Personnel au Sol des Entreprises du Transport Aérien (CCNTA) entrant en vigueur le 1^{er} Janvier 2010. Il faut souligner sur ce point précis l'abaissement du délai d'ancienneté pour l'octroi de cette prime, qui est passé de 25 à 20 ans. A la clôture de l'exercice, le coût de versement probable lié aux salariés qui atteindront cette ancienneté a fait l'objet d'une provision évaluée selon les mêmes règles que celles constatées pour le régime normal de retraite. Cette provision s'élève à 184 K€ au 31.12.2010.

c/ - Allocation d'ancienneté concernant tous les établissements de la CCIMP hormis l'Aéroport Marseille Provence

Cette allocation se substitue à la Prime de 25 ans de service. Elle est prévue dans le statut du personnel administratif des CCI appliqué à la CCIMP depuis 1^{er} Janvier 2008. Elle est attribuée aux agents titulaires après vingt ans, vingt-cinq ans, trente ans, trente-cinq ans et quarante ans au service de la Compagnie Consulaire. La méthode d'évaluation proche de celle appliquée pour la prime de 25 ans de service, prend en compte la probabilité d'être en vie à chacun des paliers possibles de versements. Cette provision s'élève à 1.762 K€ au 31.12.2010.

d/ - Autres engagements sociaux

- la subvention CCIMP concernant les personnels retraités qui adhèrent à la Mutuelle
- les versements d'allocations aux personnels partis en pré-retraite
- les allocations pour perte d'emploi, la CCIMP étant son propre assureur.

Le montant total de ces engagements, calculé selon les mêmes méthodes d'évaluation énoncées ci-dessus, s'élève à 5.145 K€ au 31.12.2010.

2.13 Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs connus en fin d'exercice qui s'appliqueront au moment où les différences temporaires seront effectivement taxées.

Les actifs sur pertes fiscales reportables et différences temporaires sont inscrits à l'actif, et dépréciés lorsque leurs utilisations futures sont peu probables.

2.14 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.15 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres, à l'identique des comptes sociaux. Aucun retraitement n'est effectué concernant les reprises au compte de résultat.

2.16 Produits constatés d'avance

Les produits de scolarité (Service Formation de la CCIMP et Association Groupe Euromed Management) de l'année académique 2010/2011 sont enregistrés en produits constatés d'avance. Cette règle de comptabilisation s'applique également aux produits de scolarité. Ce compte de régularisation est également utilisé pour certains produits de l'aéroport (abonnements parkings...).

2.17 Règles comptables appliquées en matière de dépréciation des biens de la concession de l'Aéroport de Marseille Provence

Le régime comptable en matière de concession retenu par la CCIMP est celui qui résulte du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

L'application de ces textes et du contrat de concession de l'Aéroport Marseille Provence se traduit en matière comptable dans les comptes de la CCIMP de la façon suivante :

- **Biens non renouvelables mis dans la concession par le concédant (Etat)**

Ils sont inscrits à l'actif au compte 221 et au passif dans les autres fonds propres au compte 229 "droits du concédant".

Ils font l'objet d'une dépréciation comptabilisée au débit du compte 229 par le crédit du compte d'amortissement 282.

- **Biens renouvelables mis dans la concession par le concédant**

L'obligation de renouvellement se traduit par la comptabilisation d'une provision correspondant au surcoût prévisionnel de remplacement.

La dotation annuelle est comptabilisée au débit du compte 682 par le crédit du compte 156 "provision pour renouvellement".

Cette provision est transférée lors du renouvellement de l'actif considéré au compte « Droit du concédant » (229).

- **Biens non renouvelables mis dans la concession par la CCIMP**

Ces biens qui seront remis gratuitement au concédant en fin de concession font l'objet d'un amortissement de caducité dont la finalité est de permettre la reconstitution des capitaux investis.

Conformément aux règles comptables régissant les concessions, la dotation aux amortissements de caducité est enregistrée au débit du compte 682 par le crédit du compte 229. L'amortissement pour dépréciation sans incidence sur le résultat est comptabilisé au débit du compte 229 par le crédit du compte 282.

- **Biens renouvelables mis dans la concession par la CCIMP**

D'après le contrat de concession ces biens seront également remis gratuitement au concédant en fin de concession. Il est pratiqué trois types de dépréciation :

- l'amortissement pour dépréciation sauf pour le dernier bien quand sa durée de vie est inférieure à la période restant à courir jusqu'à la fin de la concession car il devient dans ce cas non renouvelable (débit du compte 682 par le crédit du compte 282).
- l'amortissement de caducité qui est calculé sur le coût du premier bien et étalé sur la période restant à courir jusqu'à la fin de la concession.
- une provision pour renouvellement correspondant à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'origine du bien.

Le compte 229 est repris et présenté généralement au Passif dans le poste « Autres Fonds Propres ».

3 Notes sur le bilan

3.1 Analyse des écarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Clôture 31 décembre 2010
Valeurs Brutes	771	-		771
Amortissements	771	-		771
Valeurs Nettes	-	-	-	-

Les écarts d'acquisition identifiés sont totalement amortis compte tenu de leur ancienneté.

3.2 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Clôture 31 décembre 2010
Valeurs Brutes				
Frais établissement	0	209	0	209
Concessions, brevets, licences,	17 380	1 494	5 351	13 514
Autres	432	96	0	528
Total	17 812	1 798	5 351	14 251

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31 décembre 2009	Dotations	Reprises	Clôture 31 décembre 2010
Amortissements				
Frais établissement	0	67	0	67
Concessions, brevets, licences,	12 165	1 672	5 050	8 787
Autres	15	0	0	15
Total	12 180	1 739	5 050	8 869
Valeurs Nettes	5 632	60	302	5 382

- Les concessions, brevets et licences correspondent principalement aux logiciels.
- Les autres immobilisations incorporelles concernent essentiellement des immobilisations en cours.

3.3 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31/12/09	Acquisitions	Cessions	Clôture 31/12/10
Valeurs Brutes				
Terrains	1 635	-	82	1 553
Constructions agencements	90 380	2 481	1 836	91 025
Instal Tech, Matériel et outil indus	204	538	30	712
Autres immobilisations corporelles*	18 159	2 735	4 002	16 892
Immobilisations en cours	2 028	(577)	-	1 452
Avances et acomptes	477	(130)	-	348
Total immobilisations corporelles	112 884	5 048	5 950	111 981

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31/12/09	Dotations	Reprises	Clôture 31/12/10
Amortissements				
Constructions agencements	49 840	2 766	1 034	51 571
Instal. Technique Matériel et outillage industriels	200	28	28	199
Autres immobilisations corporelles*	7 901	1 040	2 210	6 731
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total amortissements immobilisations corporelles	57 941	3 834	3 271	58 501

Valeurs Nettes	54 943	1 214	2 679	53 480
-----------------------	---------------	--------------	--------------	---------------

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31/12/09	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Clôture 31/12/10
* Dont				
Immobilisations en Crédit Bail	1 530	428	682	1 276
Amortissement Crédit Bail	753	310	321	742
Valeur Nette composée des immob. en crédit bail	777	118	361	534

- Les biens estimés à un coût de construction nue (762 €/m²) sont les suivants :
 - Palais de la Bourse : 10,9 M€
 - Immeuble rue Beauvau : 1,0 M€
 - Immeuble rue Ste Victoire (Ecole Pratique de Commerce) : 2,7 M€
 - Immeuble rue Ste Victoire (ESCM) : 4,4 M€
 - Site de Luminy : 1,3 M€
 - Site de Vaufrèges : 3,0 M€
- Le patrimoine culturel de la CCIMP représente une valeur brute de 6,6 M€
- Les biens en crédit-bail correspondent principalement aux matériels informatiques (PC, serveurs, imprimantes..).

3.4 Immobilisations mises en concession

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2010
Immobilisations mises en Concession				
Valeurs brutes				
Installations terminales	117 913	2 252	1124	119 041
Agencements Installations terminales	32958	2 411	928	34 441
Voies transp. Ouvrage art	53289	1 776		55 065
Installations propres ouvrages	34260	1 657		35 917
Moyens généraux	22159	946	240	22 865
Réseaux	24023	37		24 060
Autres divers	94207	808	312	94 703
TOTAL	378 809	9 887	2 604	386 092

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2009	Dotations	Reprises	31 décembre 2010
Amortissements				
Installations terminales	75798	5 679	1 124	80 353
Agencements Installations terminales	22366	5 302	914	26 754
Voies transp. Ouvrage art	30993	1 895		32 888
Installations propres ouvrages	27322	1 483	149	28 656
Moyens généraux	14837	871	224	15 484
Réseaux	14231	1 028		15 259
Autres divers	65213	842	163	65 892
TOTAL	250 760	17 100	2 574	265 286

Valeurs nettes	128 049			120 806
-----------------------	----------------	--	--	----------------

3.5 Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Clôture 31 décembre 2010
Valeurs Brutes				
Titres de participation	5 443	336		4 833
<i>Titres mis en équivalence</i>	5 094	336	747	4 683
<i>Titres de participations</i>	349		199	150
Prêts	2 370	68	409	2 029
Autres	141	35	11	165
Total	7 954	439	1 366	7 027

	Ouverture 31 décembre 2009	Dotations	Reprises	Clôture 31 décembre 2010
<u>Provisions</u>				
Titres de participation	279	66	273	72
Prêts	2		2	-
Total	281	66	275	72

Valeurs Nettes	7 673	373	1 091	6 955
-----------------------	--------------	------------	--------------	--------------

- Les titres de participations non consolidés sont représentés par une quinzaine de sociétés dont le pourcentage d'intérêts de la CCIMP dans ces participations est inférieur à 5%.
- La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

Résultat des sociétés mises en équivalence	635
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-464
Subventions d'investissement	165
	<u>336</u>

- Les prêts correspondent essentiellement aux prêts accordés aux salariés de la CCIMP pour 0,8 M€ et aux prêts « effort construction » pour 1,3 M€

3.6 Stocks

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Stock de matières premières	1 187	1 232
Valeur Brute	1 187	1 232
Provision pour dépréciation	340	248
Total provision	340	248
Valeur Nette	847	984

Les stocks sont principalement constitués d'un stock de pièces détachées concernant la concession aéroportuaire.

3.7 Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances clients	34 012	29 722
Factures à établir (cci m-p)	6 505	10 937
Effets à recevoir	0	0
Valeurs brutes	40 517	40 659
Provision pour créances douteuses	2 763	2 637
Valeurs nettes	37 754	38 022

La ventilation des créances clients des différentes entités s'analyse comme suit :

- Aéroport Marseille Provence : 18,6 M€
- Autres services : 7,0 M€

Soit 25,6 M€ pour la CCIMP

- Association Groupe Euromed Management : 11,7 M€
- Autres Filiales : 0,4 M€

3.8 Autres créances et comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances fiscales et sociales	4 688	7 482
Débiteurs divers	109	93
Subventions	7 364	6 305
Autres créances	2 649	989
	14 810	14 869
Charges constatées d'avance	1 009	1 203
Valeurs brutes	15 819	16 072
Provision	596	554
Valeurs nettes	15 223	15 518

Les créances fiscales et sociales comprennent principalement le poste « Taxe Aéroport » d'un montant de 2,5 M€

3.9 Capitaux propres (Part du Groupe)

<i>En milliers d'euros</i>	Total au 31 décembre 2006	Résultat	Variation subventions d'investissement	Autres variations	Total au 31 décembre 2007
Apport	44 264	-	-	-	44 264
Réserve s et résultat s consolidés	(51 389)	1 565	-	(60)	(49 884)
<i>Réserves</i>	(55 646)	4 257	-	(60)	(51 449)
<i>Résultats</i>	4 257	(2 692)	-	-	1 565
Sub vent ions	36 763	-	(3 683)	(120)	32 960
Total capitaux propres (Part du Groupe)	29 638	1 565	(3 683)	(180)	27 340

<i>En milliers d'euros</i>	Total au 31 décembre 2007	Résultat	Variation subventions d'investissement	Autres variations	Total au 31 décembre 2008
Apport	44 264	-	-	-	44 264
Réserve s et résultat s consolidés	(49 884)	221	-	690	(48 973)
<i>Réserves</i>	(51 449)	1 565	-	690	(49 194)
<i>Résultats</i>	1 565	(1 344)	-	-	221
Sub vent ions	32 960	-	(3 682)	-	29 278
Total capitaux propres (Part du Groupe)	27 340	221	(3 682)	690	24 569

<i>En milliers d'euros</i>	Total au 31 décembre 2008	Résultat	Variation subventions d'investissement	Autres variations	Total au 31 décembre 2009
Apport	44 264	-	-	-	44 264
Réserve s et résultat s consolidés	(48 973)	12 357	-	(144)	(36 760)
<i>Réserves</i>	(49 194)	221	-	(144)	(49 117)
<i>Résultats</i>	221	12 136	-	-	12 357
Sub vent ions	29 278	-	(3 470)	-	25 808
Total capitaux propres (Part du Groupe)	24 569	12 357	(3 470)	(144)	33 312

<i>En milliers d'euros</i>	Total au 31 décembre 2009	Résultat	Variation subventions d'investissement	Autres variations	Total au 31 décembre 2010
Apport	44 264	-	-	-	44 264
Réserve s et résultat s consolidés	(36 760)	7 583	-	5 914	(23 263)
<i>Réserves</i>	(49 117)	12 356	-	5 914	(30 847)
<i>Résultats</i>	12 357	(4 773)	-	-	7 584
Sub vent ions	25 808	-	(3 396)	-	22 412
Total capitaux propres (Part du Groupe)	33 312	7 583	(3 396)	5 914	43 413

- Le compte « Apports » correspond à la valeur des apports déterminée dans le bilan d'ouverture de la CCIMP au 1^{er} janvier 1992, lors de la prise d'effet comptable de son changement de statut.

3.10 Autres fonds propres

Les « Autres fonds » relatifs aux droits du concédant sont déterminés selon les méthodes comptables spécifiques appliquées en matière de récupération des capitaux investis de la concession aéroportuaire de Marseille-Provence (cf. § 2.18) et s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros) :

Apport du concédant	4 543
Amortissements de caducité	135 292
Amortissement et subvention sans impact sur le résultat net	7 651
Provisions pour renouvellement	1 430
	148 916

3.11 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Ouverture 31 décembre 2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture 31 décembre 2010
Prov. pour risques et charges	5 143	2 691	320	-	7 514
Prov. pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions filiales (risques et charges)	828	38	580	-	285
Provisions pour impôts	-	2 403	-	-	2 403
Provisions pour engagements sociaux	13 593	442	747	-	13 287
Provisions pour risques et charges	19 564	5 574	1 647	-	23 489

La dotation aux provisions pour impôts comptabilisée sur 2010 par l'Association Groupe Euromed Management concerne le risque fiscal lié à la non application de la TVA.

Les engagements sociaux comprennent essentiellement les provisions d'indemnisation des départs à la retraite pour 4,9 M€ ainsi que les allocations versées dans le cadre de perte d'emploi ou de cessation anticipée d'activité pour 2,7 M€

3.12 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Impôts différés actif brut	9 935	12 416
Provision Impôts différés actif	(9 935)	(12 416)
Impôts différés actif net		
Impôts différés passif	773	809

Les impôts différés résultent des retraitements pratiqués et des différences temporaires apparaissant entre les bases comptables et fiscales. Ils sont évalués en utilisant les taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice.

Un impôt différé actif a été enregistré du fait des reports déficitaires existant (principalement en ce qui concerne l'Aéroport) et provisionné en raison des incertitudes liées à l'utilisation probable de ces déficits.

Les impôts différés passifs sont principalement relatifs à la réévaluation des biens immobiliers de l'ESCM S.A., nette de l'amortissement correspondant

3.13 Analyse des dettes financières

<i>En milliers d'euros</i>	Court <1 an	Moyen 1 à 5 ans	Long > 5 ans	Total 31 décembre 2010	Total 31 décembre 2009
Emprunt Moyen/Long terme	8 607	29 255	24 116	61 979	70 238
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 607	29 255	24 116	61 979	70 238
Dettes de crédit bail	278	256	-	535	778
Dettes financières diverses	1 755	2 925	-	4 679	3 550
Emprunts et dettes financières diverses	2 033	3 181	-	5 214	4 328
Total des dettes (hors intérêts courus)	10 640	32 436	24 116	67 193	74 566

L'exposition au risque de taux au 31.12.2010 se décompose de la façon suivante :

	en M€	en %
Taux fixes	29,5	48,0
Taux variables couverts de 1 à 3 ans	17,0	27,6
Taux variables	<u>15,0</u>	<u>24,4</u>
	61,5	100,00

Les couvertures d'emprunts sont essentiellement réalisées par des opérations de swaps payeurs de taux fixes.

3.14 Dettes fournisseurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009	Dont régul. 2009
Fournisseurs biens et services	13 956	14 422	0
Factures non parvenues (cci-mp)	5 600	7 699	0
	19 556	22 121	0
Fournisseurs d'immobilisations	1 728	1 336	0
Factures non parvenues (cci-mp)	1 793	1 505	0
	3 521	2 841	0
Dettes fournisseurs	23 077	24 962	0

Les factures non parvenues concernent essentiellement l'Association Groupe Euromed Management (2,3 M €) et l'activité aéroportuaire (3,4 M €).

3.15 Autres dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes fiscales et sociales	23 476	24 412
Comptes créditeurs	136	58
Autres dettes	5 475	3 900
Produits constatés d'avance	19 735	18 704
Autres dettes	48 822	47 074

Les provisions pour frais de personnel (congés payés et autres éléments de salaires) s'élèvent à 9,1 M € dans le poste « Dettes fiscales et sociales ».

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Analyse de la TATP

La diminution de la ressource fiscale nette est de 2.301,6 K€ Elle s'analyse essentiellement comme suit :

- Baisse décidée par le législateur pour toutes le CCI : - 2% pour la CCIMP (-1.091,8 K€)
- Baisse due à une estimation erronée de l'administration fiscale pour de nombreuses CCI sur les recettes liées à la Contribution Foncière des Entreprises pour 2010 (perte compensée partiellement en 2011 suite à une démarche du réseau consulaire) (-1.708,8 K€)
- Baisse des rôles complémentaires et supplémentaires (-229,5 K€)
- Baisse de la contribution France Télécom (+650,4 K€)

4.2 Analyse du chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Filiales	30 846	1 923
<i>Ass Groupe EUROMED Magt</i>	29 163	(1)
<i>Autres Filiales</i>	1 683	
CCI MP	114 005	132 100
<i>Aéroport</i>	103 412	98 821
<i>Euomed Marseille</i>		27 654 (1)
<i>Autres Services</i>	10 593	5 625
TOTAL	144 851	134 023

(1) *Activité d'enseignement dispensé par l'Association Groupe Euomed Management compter du 1er janvier 2010*

<i>En milliers d'euros</i>	Produits		Charges	
	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	<i>Facturés par la CCI</i>	<i>Facturés à la CCI</i>	<i>Facturés par la CCI</i>	<i>Facturés à la CCI</i>
Filiales				
<i>Ass Groupe EUROMED Magt</i>	14 107	112	0	0
<i>Autres Filiales</i>	329	53	892	100
TOTAL	14 436	165	892	100

4.3 Analyse des Subventions, Autres Produits et Autres Charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Subventions et contributions reçues	9 109	13 174
Autres produits divers de gestion courante	5 238	695
<>	14 347	13 869
Subventions et contributions versées	7 003	(3 662)
Pertes sur créances irrécouvrables	809	(382)
Autres charges de gestion courante	2 650	(749)
<>	10 462	(4 793)
Autres produits et charges d'exploitation	24 809	9 076

Les subventions et contributions reçues comprennent les produits relatifs à la collecte de la taxe d'apprentissage pour un montant de 5,8 M€

Les subventions et contributions versées sont relatives aux aides et autres concours attribués à différentes entités dans le cadre des activités de la CCIMP.

Les autres charges de gestion courantes incluent principalement la part de la TATP reversée à France Telecom pour un montant de 1,7 M€

4.4 Analyse des dotations nettes aux provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Opérations d'exploitation :		
<i>Charges :</i>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16 690	17 171
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	26
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 664	2 131
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 055	2 746
	20 409	22 074
<i>Produits :</i>		
Reprises amortissements sur immobilisations	-	-
Reprises provisions sur actif circulant	1 225	1 554
Reprises provisions pour risques et charges	1 779	1 309
	3 004	2 863
NET (Dotations) / Reprises	(17 405)	(19 211)

4.5 Analyse du résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Autres intérêts et produits assimilés	44	38
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	545
Produits de participations et d'autres valeurs mobilières	20	21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 010	1 474
Provisions nettes	(13 066)	(14 626)
Intérêts et charges assimilés	(2 501)	(2 925)
Résultat financier	(14 493)	(15 472)

4.6 Analyse du résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice clos le 31 décembre 2010	Exercice clos le 31 décembre 2009
Variation provisions pour risques et charges et dépréciations	(3 369)	(283)
Plus et moins values sur cessions d'actifs	513	2 725
Quote part subventions d'investissement	2 432	2 470
Autres éléments sur opération de gestion	1 810	586
Résultat exceptionnel	1 386	5 498

5 Autres informations

5.1 Effectif du Groupe

L'effectif du Groupe CCIMP se répartit comme suit :

Effectif au 31 décembre 2010											31/12/2009
Groupe CCIMP	Contrats à Durée Déterminée					Contrats à Durée Indéterminée				Total	Total
Sexe	Apprentis	Non permanents Non statut	Auxiliaires	Contractuels	Total	Stagiaires	Titulaires	Permanents non statut	Total	Tous Contrats	Tous Contrats
F	6	0	0	45	51	2	576	10	588	639	600
H	4	2	0	36	42	1	518	6	525	567	530
Total	10	2	0	81	93	3	1094	16	1113	1206	1130

5.2 Engagements hors bilan

- Garantie et cautions données

Garantie (G) ou Caution (C)	Date de la délibération de la C.C.I.M.P.	Montant initial (en K.Euros)	En Cours au 31 décembre (en K.Euros)	DENOMINATION DU BENEFICIAIRE	OBSERVATIONS
G	23/07/1999	114	23	SME EURO-ALPILLES SME EURO-ALPILLES	emprunt de 15,0 MF Plateforme CLESUD emprunt de 9,0 MF Plateforme CLESUD
G	13/07/2001	69	3		
total		183	26		

• **Engagements hors bilan**

Pour l'ensemble de la CCIMP :

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS en K€	ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS en K€
Fonds à recevoir sous forme de subventions	0	Redevances de crédit bail crédit bail mobilier	497
Fonds à recevoir sous forme de prêts	0	crédit bail immobilier	0
Autres	0	Reste à payer sur marchés signés - op. d'investiss	1 728
		Autres : couvertures d'emprunts	683

• **Engagements liés aux subventions et mises à disposition envers d'autres entités**

Dénomination	Structure juridique	Président de la structure	Part détenue en %	Principaux partenaires (2)	Situation nette au 31 décembre (en K.Euros)	Résultat de l'exercice (en K.Euros)	Chiffre d'affaires (en K.Euros)	Contributions CCIMP 2009 (en K€)	(3) Budget Annuel (en K.Euros)	% CCIMP budget	En-cours des emprunts garantis par la CCIMP (en K.Euros)
ACTIVITES ECONOMIQUES											
C.E.F.I.M	assoc	M. CARASSOUMAILLAN	NS	DIV	133	18	286	122	292	42	
RECHERCHE et INDUSTRIE											
Environnement industrie	assoc	M. DE PRAETERE	NS	EN	195	40	265	52	276	19	

(1) Hors filiales et participations qui font l'objet d'un tableau spécifique : information du dernier exercice approuvé (31.12.2008 - sauf renvoi ci-après)

(2) Principaux partenaires :

CG : Conseil Général

ET : Etat

CR : Conseil Régional

EN : Entreprise

V : Ville

DIV : Divers

5.3 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est attribuée aux élus membres du bureau.

5.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice 2009 s'élève à 134 K€ et se ventile comme suit :

En milliers d'euros	Contrôle légal des comptes	Diligences spécifiques
Filiales	75	
CCIMP	65	2
Total	140	2

5.5 Evènements postérieurs à la clôture

La Direction n'a connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité ou ses résultats, ou ceux de ses filiales qui nécessitent un ajustement des comptes consolidés au 31 décembre 2010 ou une mention complémentaire dans les annexes consolidées.